

Le 14/10/2024

Folio N° 2024/35

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID : 031-213101280-20241014-2024\_35-DE



Département de la HAUTE-GARONNE  
Commune de CAUJAC

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

**SEANCE DU 14 octobre 2024**

Date de convocation : 8 octobre 2024

En présence : 12

Nombre de Conseillers : 14

En absence : 2

Effectif légal : 15

En votant : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Emilie FREYCHE – Maire de la Commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Marie-Hélène GAULTIER, Bruno RENVOISÉ, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Marc MIRANI, Pascale RIBES, Céline VANNIER, Nathalie ROUQUET, Laurent PAIRASTRE et Dominique LEVRAT.

Excusés : Guibert MONGIS, Benjamin HERVÉ.

Stéphane LABIT a été nommé Secrétaire de séance.

**Objet : Participations au frais de santé et de prévoyance des agents**

Madame le Maire explique qu'à partir de janvier 2025 pour la santé et janvier 2026 pour la prévoyance, les collectivités territoriales auront l'obligation de participer aux frais des agents. La commune a fait le choix de ne pas adhérer aux conventions proposées par le CDG31. Elle propose de verser mensuellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- 7 euros pour les frais de santé
- 15 euros pour les frais de prévoyance

Madame le Maire précise que chaque agent peut en bénéficier à condition de justifier de la souscription à un des contrats labélisés au titre de la prévoyance et/ou au titre de la santé. La liste est consultable sur le site du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- **DÉCIDE** de mettre en place la participation aux frais de santé et/ou de prévoyance des agents, dans les conditions précitées.
- **PRÉCISE** que les dépenses seront inscrites au budget 2025
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents

Ainsi fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

A Caujac, le 14 octobre 2024

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Stéphane LABIT

Emilie FREYCHE

